



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 15 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu du 29 avril 2022
2. Délégations au Maire
3. Acquisition de parcelle forestière
4. Acquisition de parcelle nature de pré
5. Renforcement des réseaux issus du poste « SCIERIE »
6. Publicité des actes de la collectivité
7. Décision modificative n°1 – Budget Général
8. Décision modificative n°1 – Budget Bois
9. Questions diverses

Sur convocation de Madame le Maire en date du 08 juin 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 15 juin 2022, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : ANCEL Sylvia, CYPRYSZCZAK Roger, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, MONTIER Florence, TOUCHÉE Jacques, VOLPINI Yves.

Etaient excusés : BARADEL Joël (procuration à CYPRYSZCZAK Roger), DÉSOR Jürgen (procuration à TOUCHÉE Jacques), FRITZINGER Yannick (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), GEORGE Alexandre (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), KARCHER Nicolas (procuration à GÉRARD Karine), MEYER Sylvie (procuration à VOLPINI Yves).

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint (minimum 5 élus, en application de l'article 2 du décret n°2022-96 du 31 janvier 2022 et du décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021).

Madame Sylvia ANCEL a été nommée secrétaire.

Délibérations prises à l'unanimité : Sauf la délibération n°20220049

Délibération n°20220045 : Approbation du compte rendu de la séance du 29 avril 2022

Madame le Maire a exposé au Conseil Municipal le compte rendu de la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 29 avril 2022.

Une remarque a été faite par Monsieur Jacques TOUCHÉE à propos de la délibération n°20220044. Il souhaite faire une mise au point concernant la compréhension de la prise de décision relatif à l'approbation du projet de demande de subvention auprès de la CAF. En effet, la collectivité prendra en charge le solde de l'acquisition du logiciel, si et seulement si la subvention est octroyée par la C.A.F. et que l'acquisition du logiciel Loisirs et Accueil est approuvée par le Conseil Municipal.

Les conseillers adoptent le compte rendu.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220046 : Délégations au Maire

Dans un souci de gestion administratif des affaires communales, il est nécessaire de compléter les délégations attribuées à Madame le Maire par délibération n°20200014 du 24 mai 2020.

Les membres du conseil ont confié à Madame le Maire la délégation de signer les cessions amiables de bois pendant la durée du présent mandat.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220047 : Acquisition de parcelle forestière

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt pour la commune d'acquérir une parcelle forestière (sol nu), qui jouxte la forêt communale, sise au lieudit « La Maxerelle », d'une superficie de 23 890 m², moyennant la somme de 4 000€ TTC. Cette acquisition permettrait à la commune de pallier à un morcellement existant et donc d'incorporer ce bien dans un ensemble de parcelles communales. Le propriétaire actuel nous informe qu'il a créé une piste forestière.

La collectivité procédera au repiquage dans les prochains mois, les essences seront choisies lors d'une commission.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle et autorise Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à cette vente.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220048 : Acquisition de parcelle de nature de pré

Madame le Maire souhaite faire acquérir à la commune une parcelle de nature pré, située au lieudit « Le Pré le Maire », d'une superficie de 4 648 m², pour un montant de 2 000€ TTC. Cela permettrait à la collectivité d'avoir un ensemble de pré, afin de pouvoir le proposer à un agriculteur après remise en état. Pour mémoire, cette acquisition était prévue depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle et autorise Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à cette vente.

Votes : à l'unanimité

Délibération n°20220049 : Renforcement des réseaux issus du poste « SCIERIE »

Suite à un projet réalisé par Enedis, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) propose à la commune d'effectuer l'enfouissement du réseau téléphonique, en parallèle de l'enfouissement des réseaux électriques issus du poste « SCIERIE » (situé au Grand Valtin).

Des membres du Conseil s'interrogent sur la nécessité de l'enfouissement du réseau et de la participation financière demandée à la commune. Ils estiment que l'intérêt de l'enfouissement plutôt que les câbles aériens n'est pas

suffisamment justifié : en comparaison avec d'autres secteurs, par la participation financière demandée à la commune qui est conséquente, ou le nombre de résidences concernées, l'absence de nuisances ou d'incidents, etc.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de ne pas approuver le projet tel qu'il est présenté.

Votes :

- **POUR** : BARADEL Joël ;
- **ABSTENTION** : CYPRYSZCZAK Roger, DIDIERDEFRESSE Sylvia, FRITZINGER Yannick et GEORGE Alexandre ;
- **CONTRE** : ANCEL Sylvia, DÉSOR Jürgen, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, MEYER Sylvie, MONTIER Florence, TOUCHÉE Jacques, VOLPINI Yves.

 **Délibération n°20220050 : Publicité des actes de la collectivité**

A compter du 1er juillet 2022, Madame le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Etant une commune de moins de 3 500 habitants, la commune a le choix du mode de publication entre l'affichage, la publication sur papier ou sous le format électronique.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir la publication des actes par affichage.

Cette réforme portera également des modifications sur les actes administratifs, comme le compte rendu des séances de Conseil Municipal, qui sera caduque et remplacé par un procès-verbal.

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220051 : Décision modificative n°1 -Budget Général**

Considérant que les comptes ci-dessous ne sont pas suffisamment approvisionnés pour effectuer les opérations comptables, le Conseil Municipal effectue l'ouverture de crédits suivants :

N° compte	Désignation	Crédits
739211	Attribution de compensation	+ 15 000,00 €
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	- 15 000,00 €
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 783,00 €
7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 783,00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus – Dépenses d'investissement	+ 1 000,00 €
165	Restitutions des dépôts et cautionnement reçus – Recettes d'investissement	+ 1 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 4 000,00 €
6247	Transports collectifs	- 4 000,00 €

Votes : à l'unanimité

 **Délibération n°20220052 : Décision modificative n°1 – Budget Bois**

Considérant que le budget bois est soumis à la TVA, des crédits budgétaires doivent être prévus pour les arrondis de TVA. Le Conseil Municipal a donc effectué une ouverture de crédits suivants :

N° compte	Désignation	Crédits
65888	Secours - Autres	+ 5,00 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	+ 5,00 €

Votes : à l'unanimité

 **Questions diverses :**

- Horloge de l'Eglise

La Mairie est toujours dans l'attente d'un devis de l'entreprise qui entretient l'horloge et le fonctionnement des cloches.

- La Clef du Ban

Les locataires ont quittés les lieux le 08 mai 2022. La collectivité reste en attente de Maître Voinot pour la suite de la procédure.

- Boîte à livres

Elle est en cours de réalisation et sera installée sur la place de la Mairie. Les dons de livres ont été nombreux et permettront un roulement des ouvrages mis à disposition.

- Parcours de santé

Une journée de défrichage est organisée avec le Rotary Club le 09 juillet 2022, les habitants souhaitant participer à ce chantier solidaire seront les bienvenus.

La mise en place du parcours prend plus de temps que prévu en raison de la végétation qui s'avère plutôt difficile à supprimer.

Pour clôturer la réunion, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de s'être déplacés.

La séance est levée à 19h50.